



# ACADÉMIE DE BESANÇON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Doubs

## Le Livret de Parcours Inclusif LPI

# Sommaire

## **1. Présentation générale**

## **2. Un outil d'échanges**

## **3. Une simplification des procédures**

## **4. Les objectifs**

## **5. Des guides sur Eduscol**

# Présentation générale

Le Livret de Parcours Inclusif est une application dont l'objectif est d'offrir une variété de réponses adaptées à chaque situation afin de faciliter la prise en charge des besoins des élèves mais aussi le partage d'informations entre professionnels et la famille.

- ❑ améliorer les parcours scolaires de tous les élèves
- ❑ simplifier les processus de scolarisation des EBEP
- ❑ apporter rapidement les premières réponses

# Un outil d'échanges

Le LPI est un outil de centralisation d'information, d'échanges et de partages entre tous les professionnels de l'éducation nationale, des MDPH et des représentants légaux permettant de :

- ❑ sélectionner et suivre les adaptations et aménagements pédagogiques
- ❑ formaliser les différents plans et projets des élèves
- ❑ renseigner les GevaSco (*première demande et réexamen*)
- ❑ permettre aux agents des MDPH de consulter les livrets
- ❑ transmettre via l'application les notifications et recommandations des CDAPH (PPS)



# Un outil...



Pour les  
élèves

**Créer un outil numérique de suivi du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap**



Pour les  
professionnel  
s

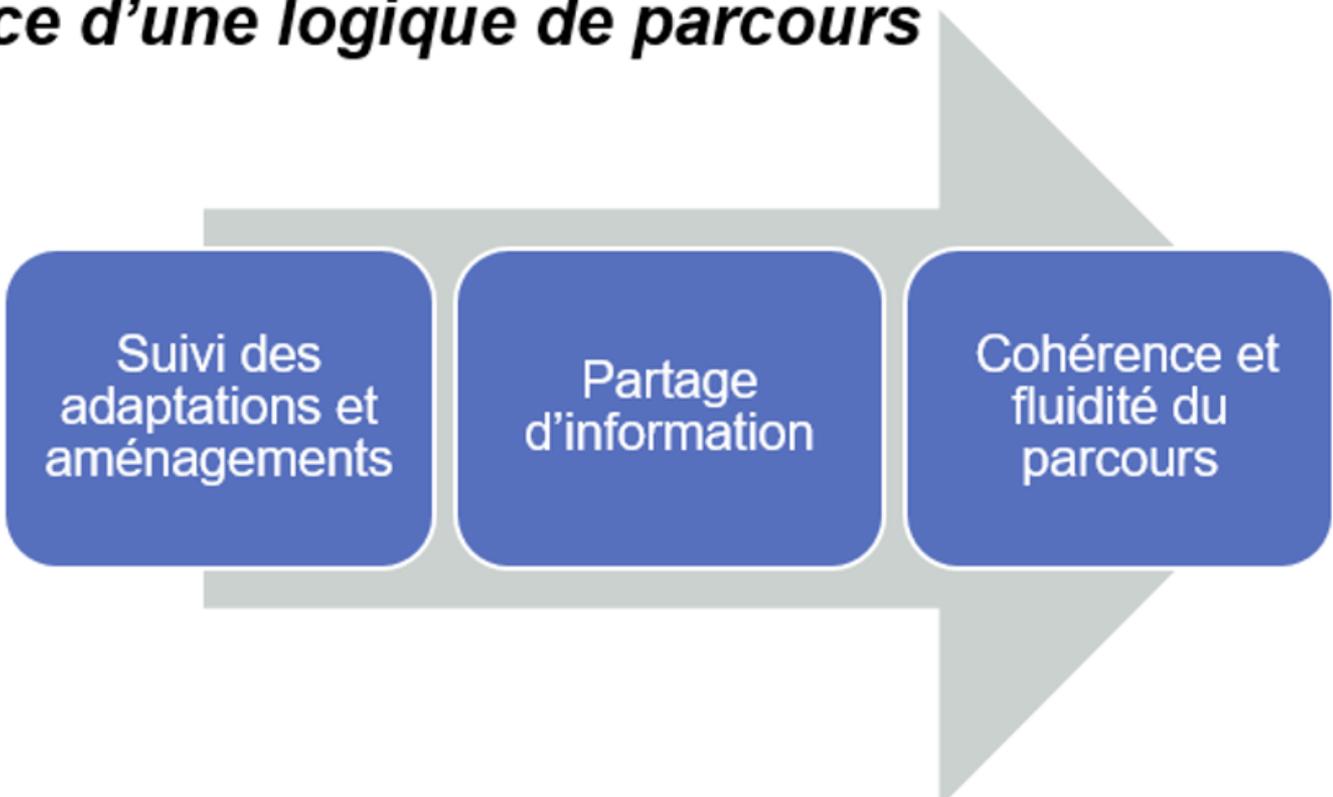
**Partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées**



Pour les  
familles

**Apporter aux familles de la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant**

# ***Au service d'une logique de parcours***



Suivi des  
adaptations et  
aménagement

Partage  
d'information

Cohérence et  
fluidité du  
parcours

# Une simplification des procédures

- ❑ numériser tous les différents plans et projets au sein d'un seul et unique outil
- ❑ accélérer la transmission d'information entre les différents acteurs de l'éducation nationale
- ❑ accélérer la mise en place des premières réponses d'aménagements pédagogiques pour l'élève
- ❑ améliorer l'échange d'informations entre l'école, la famille et les MDPH

# Les objectifs

1

Mise en place  
rapide et effective  
des aménagements  
et adaptations



# Les objectifs

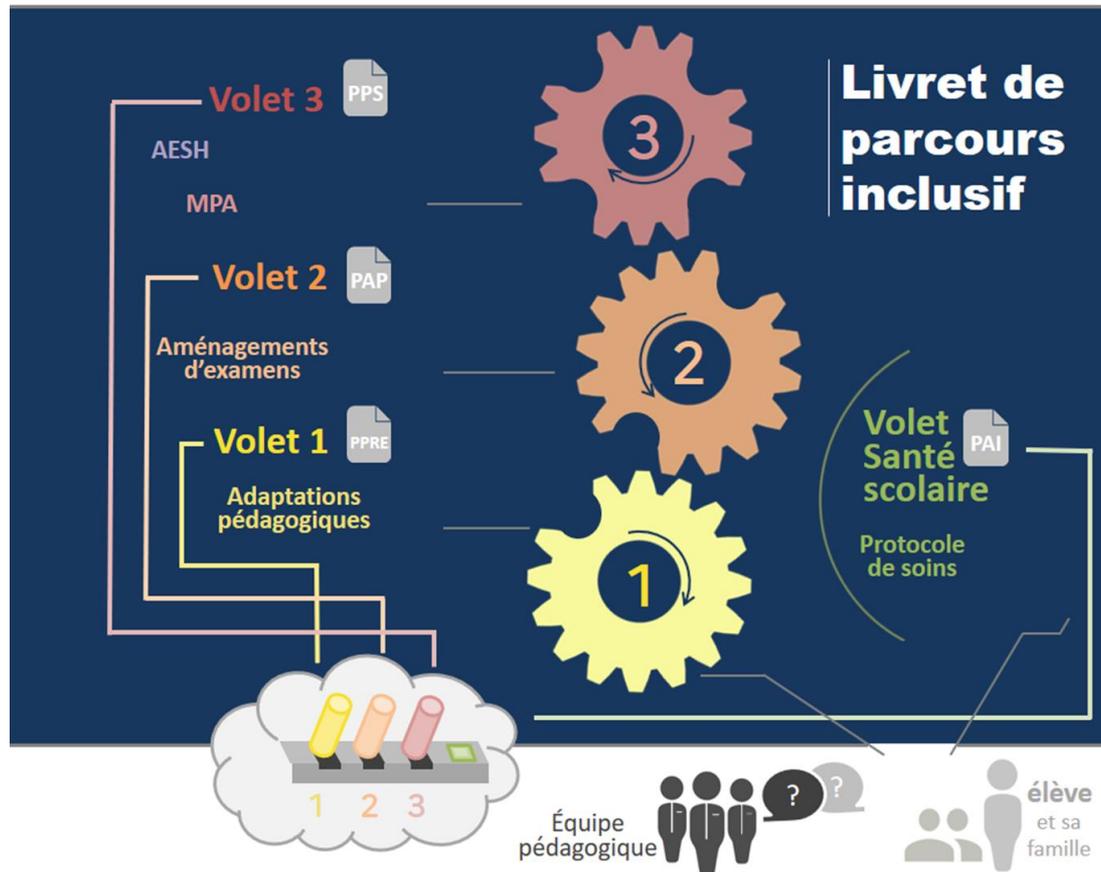
## *Les adaptations au cœur du livret*

Faciliter la rédaction  
et la mise en œuvre  
des projets

Proposer une banque  
d'adaptations  
pédagogiques en lien  
avec CAP école  
inclusive

Il s'adresse à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers depuis la mise en œuvre d'adaptations ponctuelles à celle d'un PPS...

# Les objectifs



# Les objectifs

## ACCESSIBILITE VS COMPENSATION

Passer d'une logique de compensation pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève à l'accessibilité de la séance pour tous.

« (...) il nous semble préférable de ne pas chercher à adapter la pédagogie et les objectifs poursuivis aux caractéristiques des élèves, mais **de partir des difficultés inhérentes à la nature des savoirs scolaires**, plus précisément à leur décalage par rapport à la pensée ordinaire et à la vision du monde particulière qu'ils impliquent. Car ce sont ces difficultés qui, dans le champ de l'école, induisent des différences (et plus précisément des inégalités) entre les élèves. Or, **cela conduit à modifier la représentation qu'on se fait de l'élève** : il ne s'agit plus de concevoir l'élève en difficulté comme un objet à réparer (et dont il faudrait donc connaître le mécanisme interne et les singularités), mais **comme sujet auquel on veut faire partager une vision sur le monde.** »

Bernard Rey, professeur à l'Université libre de Bruxelles,  
Conférence de consensus, 2017

# Les objectifs

2

Dématérialisation  
des formulaires des  
plans et projets  
dans un outil unique  
(PPRE, PAP, PAI,  
GevaSco, PPS et  
MEOPPS)



# PAI

aménagements  
de la scolarité

traitement médical

protocole d'urgence

PPRE

pratiques  
pédagogiques  
diversifiées  
et différenciées

PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE)

- Le projet d'accueil individualisé (PAI) permet de préciser les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, organisation des actions de soins, etc.) pour les enfants et adolescents dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements ou protocoles médicaux afin qu'ils poursuivent une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible. Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'éducation nationale qui veille au respect du secret médical.

# PPRE

pratiques  
pédagogiques  
diversifiées  
et différenciées



- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il s'agit d'un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins de l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe aux aides spécialisées ou complémentaires. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève. Modèle désormais national.

- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est rédigé sur la base d'un modèle national et est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements et adaptations pédagogiques déjà mis en place et de les faire évoluer.
- Le PAP peut être proposé par l'équipe pédagogique ou la famille et nécessite l'avis du médecin de l'éducation nationale.



AP

aménagements  
adaptations  
pédagogiques

- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) nécessite de recourir à la MDPH. Il concerne tous les élèves dont la situation répond à la définition du handicap et pour lesquels la (CDAPH) s'est prononcée sur la situation de handicap, quelles que soient les modalités de scolarisation.

- Le PPS définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.



# Aides pour remplir le GEVA-Sco

Tutoriel conçu par l'Académie de Normandie

[https://avranches.circonscription.ac-normandie.fr/IMG/pdf/tutoriel\\_geva\\_1ere\\_demande.pdf](https://avranches.circonscription.ac-normandie.fr/IMG/pdf/tutoriel_geva_1ere_demande.pdf)



Manuel d'utilisation  
du GEVA-Sco

Septembre 2016

Manuel d'utilisation du GEVA-Sco, édité par le CNSA

<https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-geva-sco-web.pdf>

## Aide pour compléter le GEVASCO « PREMIÈRE DEMANDE »

pages 1 à 5 complétées par l'établissement avant la réunion EE

page 6 complétée par l'établissement après la réunion EE

### PAGE 1 : à compléter par l'établissement

**Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations**

**PREMIERE DEMANDE**

Numéro de dossier : [ ] Date de création de l'établissement : [ ]

**Identification**

Nom et prénom de l'élève : [ ] Date de naissance : [ ]

N° d'arr. : [ ] Ville : [ ] Code postal : [ ]

Tel. : [ ]

**Coordonnées des établissements**

Établissement de scolarisation		Établissement de formation	
N° d'arr.	Ville	N° d'arr.	Ville
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

**Points saillants liés à la scolarisation**

Nom et coordonnées du responsable de la scolarisation :

Tel. : [ ]

Établissement scolaire fréquenté : [ ]

N° d'arr. : [ ] Ville : [ ] Code postal : [ ]

Principaux événements :

Date	Événement
[ ]	[ ]
[ ]	[ ]

**TRES IMPORTANT :**  
Pour utiliser ce document, il est essentiel de disposer de la dernière version du logiciel ADOBE READER

Préciser le temps de scolarisation, les prises en charge en place, la classe, l'école...

# Les documents de mise en œuvre du PPS : maternelle, élémentaire et collège

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU SUPPLÉMENTAIRE SCOLAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	<b>ANNEE SCOLAIRE :</b> _____
---	----------------------------------

## Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – École élémentaire

En application de l'arrêté du 6 février 2016 relatif au PPD  
Vu la circulaire \_\_\_\_\_

### Renseignements administratifs

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Établissement ou service médico-social : \_\_\_\_\_

Scolarisation actuelle : \_\_\_\_\_

Cycle 2  Cycle 3

Emploi du temps de l'élève, prenant en compte les éléments du projet personnalisé de scolarisation :

- Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)
- Répartition entre les différents lieux (établissement scolaire ordinaire, établissement et service médico-social, domicile) ; noter ou prioriser les horaires de présence de l'AVS, le cas échéant

Semaine	Matin	Déjeuner	Après-midi	périscolaire
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				

### Prescriptions de la CDAPH :

- Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

\* AVS (en cohérence avec la notification)

- AVS1 avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :  
Nombre d'heures : \_\_\_\_\_  
ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : \_\_\_\_\_
- AVS-M

Préciser la délinéation des activités principales indiquées sur la notification

- Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

- 1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort
  - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
  - S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

- 1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'hygiène et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation
- et à l'élimination

- 1.3 Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés
- Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie
- considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'acte aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
  - Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
  - Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
  - Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
  - Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune
  - Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel
  - Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
  - Appliquer les consignes prévues par le règlementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examen ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise
3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle
    - Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de
    - Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
    - Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
    - Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

2. Utilisation du matériel pédagogique adapté (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins)

(Disciplines, Modalité d'utilisation, logiciels utilisés, objectifs...)

3. Mise en œuvre des priorités et objectifs (cf. PPS point 2)

4. Utilisation de l'informatique (cocher la case si nécessaire) :

Ordinateur et Tablette	
Clef USB	
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	
Logiciels ou applications spécifiques	

5. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Voici une liste de points de difficultés possibles qui peuvent guider vos observations et nécessiter des aménagements et adaptations pédagogiques :

<b>Orientation</b>	Dans le temps Dans l'espace Par rapport à soi, aux autres, aux objets
<b>Attention</b>	Maintien de l'attention Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)
<b>Mémoire</b>	A court terme A moyen terme Se remémorer
<b>Motricité</b>	Déplacements intérieur/extérieur Lenteur psychomotrice Agitation psychomotrice Coordination (manuelle, oculo-manuelle) Contractions/mouvements involontaires Douleurs
<b>Vision</b>	Perception visuelle Discrimination visuelle Poursuite oculaire (suivre avec les yeux) Champ visuel Vision des couleurs
<b>Cognition</b>	Structuration de la pensée Abstraction Copie/imitation Organisation et planification Gestion du temps Flexibilité cognitive Résolution de problèmes
<b>Fonctions du langage</b>	Expression langage oral (clarté et construction) Parole (émission, fluidité, rythme, vitesse) Expression langage écrit Expression gestuelle Communication par pictogrammes Compréhension Fonctions sémantiques et symboliques Structure grammaticale Réception langage oral (troubles auditifs) Discrimination auditive Réception langage écrit (troubles visuels)

# Les documents de mise en œuvre du PPS : maternelle, élémentaire et collège

## Relations sociales

Discrimination visuelle  
 Contact visuel  
 Contact physique  
 Prise de décisions,  
 Gestion de sa sécurité,  
 Respect des règles de vie

En fonction de ces observations, quels sont les aménagements et adaptations pédagogiques de la scolarité que vous avez mis en place :

### 1- Organisation de l'environnement de l'élève (dans l'école, la classe)

Expliquer les lieux et leur fonctionnement (renouveler si besoin)
Présenter les personnes, leurs fonctions et leur rôle (renouveler si besoin)
Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Attribuer une place, si besoin isolée, si besoin y installer à proximité du matériel adapté et des affichages personnalisés
Aménager les lieux pour prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive, éviter une crise et permettre de s'apaiser.
Permettre des temps de pauses
Diminuer les afférences sonores (sensibilité aux bruits)
Veiller à la visibilité et la clarté des affichages
Afficher, expliquer le déroulement de la journée et des activités

### 2- Gestes professionnels adaptés en fonction des spécificités de l'élève

Utiliser des consignes simples et n'en donner qu'une à la fois
Construire des procédures pour développer son autonomie dans les activités de la classe
Avoir des attentes accessibles et adaptées à la situation de l'élève (tolérance vis-à-vis du comportement, durée d'attention, objectifs d'apprentissage, ...)
Se concentrer sur un objectif d'apprentissage et en proposer plusieurs approches
Identifier l'objectif d'apprentissage visé
Maintenir l'attention de l'élève sur l'activité par des sollicitations régulières (attirer son attention sur un élément, lui poser des questions, ...)
Multiplier les situations concrètes, éviter le langage abstrait ou imagé
Adapter son niveau d'exigence
Accepter les modes d'expression spécifiques de l'élève (mots, gestes, ...)
Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (lentueur, surcharge, attention, concentration...) en acceptant de différer, segmenter, limiter l'activité
Définir des modalités spécifiques de la récréation
Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors la classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement)
Donner la possibilité à l'enfant de s'approprier les jeux ou le matériel de manière individuelle, en dehors des temps habituels

## Gestion du vivre ensemble

Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques
Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants
Faire preuve de constance dans les réponses apportées aux comportements
Nommer les émotions ou aider l'élève à exprimer et nommer ses émotions
Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier
Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact
Expliquer / montrer les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée

### 3- Aménagements et adaptations pédagogiques

Privilégier la prise de parole en petits groupes
Généraliser les rituels et accepter les répétitions
Varié les canaux (auditif, visuel, gestuel, oral...) dans les activités
Varié les outils et supports de repérage du temps
Expliciter toute règle
Privilégier les aides visuelles
Systématiser des procédures simples pour les activités (ex : procédure « pour faire ... il faut... », liste, ...)
Privilégier les entrées d'activités ou d'apprentissages par des mises en situation, le vécu, la manipulation
Multiplier les jeux autour de la mémoire (memory, kim...)
Trouver des alternatives aux réalisations pratiques (encastrement, découpage, collage, pliage...)
Valoriser les commentaires de l'élève plutôt que la réalisation ou la qualité de dessins
Multiplier les situations de discriminations visuelles / auditives
Multiplier les situations orales (rimes, sons, syllabes, ...)
les situations de répétitions (comptines, chansons, vire langue, ...)
les situations d'expression à haute voix
Adapter et aménager les supports de graphisme
Proposer plusieurs types et tailles de caractères, voir ce qui convient le mieux
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis, ...)
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie
Multiplier les démarches de recherche et d'hypothèse
Multiplier les jeux de classements et de tri
Accepter le comptage sur les doigts
Mettre en place des activités de repli ou de répit

# Les objectifs

3

Transmission des  
informations facilitée  
par l'interopérabilité  
des SI des différentes  
institutions (*CNSA par  
exemple*)



# Des guides sur Eduscol

Pour accompagner tous les utilisateurs dans le déploiement et la mise en œuvre d'un usage efficient du LPI, des guides sont disponibles au sein de la page dédiée Eduscol:

- ❑ Guides utilisateurs pour chaque profil
- ❑ Fiches métiers pour chaque plan, projet ou document
- ❑ Foire Aux Question régulièrement actualisée



<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>